COMMISSION DES QUESTIONS DE MIGRATION EA/Ser.W

CIDI/CAM/doc.90/21

20 avril 2021

Original: espagnol

NOTE CONCEPTUELLE

SÉANCE THÉMATIQUE :

« CONTRIBUTIONS DES MIGRANTS AUX PAYS D’ACCUEIL »

et

« POLITIQUES PUBLIQUES ET PRATIQUES EXEMPLAIRES DANS LA RÉGION POUR LUTTER CONTRE LA DISCRIMINATION, LA XÉNOPHOBIE ET LE RACISME »

(23 avril 2021)

(Préparé par la présidence du CAM avec le soutien du Secrétariat technique)

1. **Contributions des migrants aux pays d’accueil**

Les perceptions concernant le rôle joué par les migrants dans les pays d’accueil sont largement conditionnées par les informations diffusées dans les médias traditionnels et les médias sociaux. Lorsqu’elles ont tendance à mettre l’accent sur le fardeau que ces personnes peuvent mettre sur les systèmes de travail, la santé et l’éducation, ou sur les associations entre la criminalité et les migrants, les attitudes discriminatoires, la xénophobie et le racisme à l’égard des migrants sont encouragés.

Contrairement aux récits et perceptions négatifs concernant les migrants, l’analyse de la Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) montre que si les migrants peuvent en faire des coûts, ils ont également un impact social, économique et culturel notoirement positif sur les pays d’origine et de destination. De multiples études montrent que les avantages de la migration pour la croissance économique sont indéniables. Parexemple, selon cette analyse, en 2015, la contribution des migrants au produit intérieur brut mondial était d’environ 6,7 billions de dollars, soit 9,4 % de celui-ci.[[1]](#footnote-1)

L’absence de droits politiques des migrants, en particulier ceux en situation irrégulière d’immigration, ainsi que la qualification des migrants comme « les autres » ou « étrangers », par opposition aux « nationaux » ou « nous », contribuent à renforcer les perceptions négatives à l’égard des migrants, comme celle qui indique que les migrants représentent plus de coûts que d’avantages pour les États, même si ce genre d’affirmations ne sont souvent pas fondées sur des données empiriques.

Le rapport de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) [*intitulé « Comment les immigrés contribuent-ils au développement de l’économie des pays*](http://www.oecd.org/migration/how-immigrants-contribute-to-developing-countries-economies-9789264288737-en.htm)?*»* , note que l’impact des migrants sur les marchés du travail, la croissance économique et les finances publiques est généralement positif, bien que limité. À cet égard, la plupart des pays de destination n’ont pas suffisamment exploité les compétences et les connaissances des migrants, pour lesquelles des politiques publiques appropriées peuvent jouer un rôle clé dans l’amélioration de la contribution des migrants au développement des pays d’accueil. [[2]](#footnote-2)[[3]](#footnote-3)

Evoquant l’impact de la migration sur la productivité du pays et les défis qu’elle pose, l’OCDE a noté que « les immigrés contribuent souvent à des zones où les pénuries de compétences sont aiguës (...) Toutefois, des données qualitatives au niveau individuel, commercial et sectoriel montrent que les employeurs peuvent percevoir le recrutement et le recrutement de travailleurs immigrants comme un fardeau. Dans cette direction, le rapport souligne cinq priorités pour améliorer la contribution des migrants à l’économie des pays d’accueil :

1. Adapter les politiques migratoires au marché du travail en facilitant les voies légales pour les travailleurs migrants afin d’accroître l’emploi formel entre eux.
2. Éliminer les obstacles à l’investissement et à la création d’entreprises pour les migrants, dans le but de maximiser la contribution fiscale.
3. Protéger les droits des migrants à prévenir toutes les formes de discrimination et de racisme.
4. Investir dans l’intégration des immigrés avec le soutien actif des autorités locales.
5. Améliorer le suivi de l’impact économique de la migration pour produire de meilleures analyses de ses effets.
6. **Politiques publiques et meilleures pratiques dans la région pour lutter contre la discrimination, la xénophobie et le racisme : migration-racisme-xénophobie, un cercle vicieux**

La Convention interaméricaine contre le racisme, la discrimination raciale et les autres intolérances connexes, adoptée en vertu de l’OEA en 2013, à l’article 1 stipule que : [[4]](#footnote-4)

« La discrimination raciale est toute distinction, exclusion, restriction ou préférence, dans toute sphère publique ou privée, qui a pour objectif ou pour effet d’annuler ou de limiter la reconnaissance, la jouissance ou l’exercice, sur un pied d’égalité, d’un ou de plusieurs droits de l’homme ou libertés fondamentales consacrés dans les instruments internationaux applicables aux États parties. La discrimination raciale peut être fondée sur la race, la couleur, la lignée ou l’origine nationale ou ethnique.

Récemment, le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d’intolérance connexe à l’égard des Nations Unies a fait valoir que les effets du nationalisme ethnique et l’émergence de groupes ethnonationalistes et d’autres groupes manipulent le malaise dans les domaines de la sécurité nationale et de la prospérité économique afin de garantir que les politiques racistes et xénophobes à l’encontre des peuples autochtones, des étrangers et d’autres groupes minoritaires soient adoptées et promues. À cet égard, il a attiré l’attention à la fois sur les idéologies explicites de la supériorité raciale et sur le racisme structurel qui s’exerce par le biais d’institutions et de politiques.[[5]](#footnote-5)

Les normes et principes internationaux en matière de droits de l’homme affirment que toutes les personnes devraient jouir de ces droits en raison de leur dignité intrinsèque. En réalité, cependant, la capacité des gens à jouir pleinement des droits de l’homme dépend de leur citoyenneté, de leur nationalité ou de leur statut d’immigration. Partout dans le monde, les États ont besoin de passeports, de documents d’identité et d’autres formes de preuve de citoyenneté afin que les résidents de leur territoire puissent accéder aux soins de santé, à l’éducation ou aux services financiers et effectuer un emploi formel. En bref, la citoyenneté, la nationalité et l’immigration demeurent des conditions pour la pleine jouissance des droits de l’homme dans le monde entier.[[6]](#footnote-6)

Les idéologies racistes et xénophobes fondées sur le nationalisme ethnique sont souvent alliées aux craintes dans le domaine de la sécurité nationale et des préoccupations économiques de violer les droits de l’homme des migrants sur la base de la race, de l’origine ethnique ou nationale et de la religion. L’anxiété et les préoccupations au sujet de la sécurité nationale et de la prospérité économique peuvent en fin de compte avoir pour effet de rendre la discrimination et l’intolérance raciales et xénophobes plus acceptées socialement. L’importance de distinguer les différents facteurs réside dans la capacité conséquente d’élaborer des politiques spécifiques qui répondent aux conditions sur le terrain.

Comprendre la nature et l’étendue des situations de discrimination, de racisme, de xénophobie et de violence auxquelles sont confrontés les migrants et leurs familles est gravement entravé par le manque de données disponibles. Le fait que les migrants en situation irrégulière ne soient pas officiellement enregistrés signifie qu’il est peu probable que leur victimisation soit reflétée dans les dossiers officiels. De nombreux pays ne classent pas spécifiquement les données sur les crimes, en particulier les crimes haineux, commis contre les migrants et leurs familles. D’autre part, dans de nombreux cas, les migrants ne signalent pas les crimes, y compris les crimes violents commis contre eux, en particulier s’ils se trouvent dans une situation irrégulière d’immigration de peur d’être détenus et expulsés s’ils demandent l’aide des autorités. L’inefficacité de l’appareil de justice pénale à répondre à bon nombre des situations de discrimination et de violence auxquelles sont confrontés les migrants conduit à normaliser et à perpétuer l’impunité et à continuer d’accroître ces situations.[[7]](#footnote-7)

Il est important de noter que les migrants peuvent être fonctionnels pour ceux qui y voient la cible idéale pour trouver coupables divers problèmes dans les sociétés d’accueil et les utiliser comme bouc émissaire pour détourner l’attention des vrais problèmes auxquels sont confrontés les États. Cette situation se présente comme l’un des principaux défis auxquels les migrants sont confrontés en raison de la xénophobie, du racisme et de la discrimination qui peuvent être exercées contre eux par les groupes de pouvoir. En outre, ce défi s’ajoute à la déchéance arbitraire de nationalité, en plus d’être perçu comme un obstacle au développement national ou à la concurrence pour les ressources locales (marché du travail, services publics ou ressources naturelles rares).

Pour sa part, la CIDH a noté avec une grande préoccupation la montée des discours visant à promouvoir la haine, la violence et la discrimination à l’égard des migrants et des apatrides dans divers pays de la région et du monde ces dernières années. La montée des discours de haine à l’encontre des migrants et d’autres minorités nationales s’est accompagnée d’une augmentation du nombre de crimes haineux et de diverses formes de harcèlement à l’encontre de ces personnes. De plus en plus, les migrants ou les minorités nationales descendants de migrants sont accusés d’accroître la criminalité, le terrorisme, le chômage et la propagation de la maladie, sans fournir de données statistiques prouvant de telles allégations. En manipulant la perception publique de la migration, les migrants et les réfugiés sont devenus les principaux boucs émissaires pour alimenter la peur dans les sociétés et obtenir le soutien populaire. À cet égard, la CIDH a souligné que, bien que tous les messages haineux n’entraînent pas de crimes haineux, les crimes haineux se produisent rarement sans stigmatisation préalable et déshumanisation des groupes auxquels ils sont adressés. La Commission a fait valoir qu’il existe une relation intrinsèque entre la propagation de stéréotypes et de préjugés négatifs des migrants et la marginalisation, la discrimination et la violation des droits auxquels sont confrontés les migrants.[[8]](#footnote-8)

Des délégations pourraient intervenir sur les sujets susmentionnés. Il est particulièrement demandé aux États de partager leurs meilleures pratiques dans ces domaines afin de consolider l’information et de la mettre à la disposition des États membres.

CIDRP03161F01

1. L’ECLAC. *L’impact social, économique et culturel de la migration est notoirement positif pour les pays d’origine et de destination.* https://www.cepal.org/es/comunicados/cepal-impacto-social-economico-cultural-la-migracion-es-notoriamente-positivo-paises [↑](#footnote-ref-1)
2. OCDE. Comment les immigrants contribuent-ils à l’économie des pays en développement? http://www.oecd.org/migration/how-immigrants-contribute-to-developing-countries-economies-9789264288737-en.htm [↑](#footnote-ref-2)
3. OIT. L’OIT et l’OCDE appellent à l’utilisation des contributions des migrants pour promouvoir la transformation économique. https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS\_616044/lang--es/index.htm [↑](#footnote-ref-3)
4. Jusqu’à la date d’élaboration de cette note conceptuelle, la Convention L’Interaméricain contre le racisme, la discrimination raciale et d’autres intolérances connexes a été ratifiée par 5 États de la région : Antigua-et-Barbuda, le Costa Rica, l’Équateur, le Mexique et l’Uruguay. [↑](#footnote-ref-4)
5. Nations Unies, Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d’intolérance connexe, A/HRC/38/52,

   25 avril 2018, par. [↑](#footnote-ref-5)
6. Nations Unies, Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d’intolérance connexe, A/HRC/38/52,

   25 Avril 2018, Para. 7. [↑](#footnote-ref-6)
7. ONUDC, Lutte contre la violence contre les migrants Mesures de justice pénale visant à prévenir, enquêter, poursuivre et punir la violence contre les migrants, les travailleurs migrants et leurs familles et à protéger les victimes, 2015, p. 2. [↑](#footnote-ref-7)
8. CIDH, Journée internationale des migrants : « Les mesures visant à prévenir les discours et les excuses à la haine visant à inciter à la violence ou toute autre action illégale contre les migrants sont cruciales pour prévenir les crimes haineux. » le 18 décembre 2016. [↑](#footnote-ref-8)